

MyPension - méthode de travail

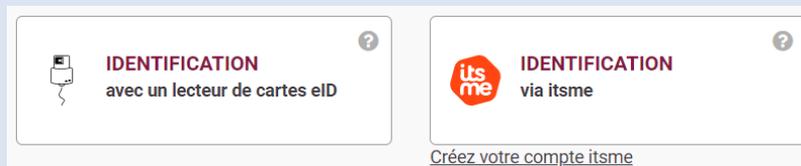
Dans le cadre du calcul de la règle des 80%, nous avons besoin d'informations concernant votre pension légale et complémentaire. Vous pouvez facilement les télécharger du site web www.mypension.be



CONNECTER



Cliquez sur se connecter
Vous pouvez ensuite vous connecter avec votre eID ou par Itsme



IDENTIFICATION
avec un lecteur de cartes eID



IDENTIFICATION
via itsme

[Créez votre compte itsme](#)

Partie 1 : MA PENSION LÉGALE

ACCUEIL | **MA PENSION LÉGALE** | MA PENSION COMPLÉMENTAIRE

Cliquez sur « ma pension légale » et défilez vers le bas jusqu'à l'endroit où vous voyez les informations suivantes :

Date de pension la plus proche 01 septembre 2036 € [redacted] net/mois Plus de détails	Âge légal de la pension 01 février 2040 € [redacted] net/mois
--	--

Cliquez ensuite sur « plus de détails » et prenez une impression d'écran (ou une photo avec votre smartphone) de cette section:

→ *S'il vous plaît envoyez-nous cette impression d'écran (collez-le dans votre e-mail)*

Vis données

La situation

- Vous prolongez votre carrière actuelle jusqu'à votre pension

Votre montant de pension quand vous arrêtez de travailler à :

1. **Votre date de pension la plus proche**
A partir du 01.09.2036, vous recevez par mois :

Net	€ [redacted]
Brut	€ [redacted]
Salarié	€ [redacted]

2. **Votre date légale de pension**
A partir du 01.02.2040, vous recevez par mois :

Net	€ [redacted]
Brut	€ [redacted]
Salarié	€ [redacted]

[Comment avons-nous calculé votre montant de pension ?](#)

+ Ajoutez une autre date de pension

Partie 2 : MA PENSION COMPLÉMENTAIRE

ACCUEIL | MA PENSION LÉGALE | **MA PENSION COMPLÉMENTAIRE**

Cliquez sur « mon dossier complet », choisissez l'année souhaitée et cliquez sur confirmer:

Je souhaiterais recevoir le dossier suivant :

Année concernée: 2022

Annuler > Confirmer >

Un PDF est créé immédiatement, il apparaît en haut à droite de votre écran ou ici



→ *S'il vous plaît envoyez-nous le document en pdf*

